

Ajournement

la récolte en question. Pour faire en sorte que les renseignements sur les taux salariaux en vigueur soient aussi exacts que possible, la commission procède cette année à un sondage global en Ontario, afin de connaître le salaire réel que les travailleurs ont touché en 1977.

Ce sondage s'inscrit dans le cadre du programme fédéral à forte concentration de main-d'œuvre et il permettra de dresser une liste détaillée des salaires réels versés selon la récolte et le genre d'emploi. Le sondage s'adresse tant aux employeurs qu'aux travailleurs; comme ces derniers sont dispersés aux quatre coins du Canada, le sondage prendra fin un peu plus tard que prévu. Les résultats définitifs seront connus au début d'avril, soit bien avant que la plupart des demandes relatives aux travailleurs étrangers soient étudiées. Bien entendu, les employés connaissent déjà le salaire minimum en vigueur en Ontario et devraient avoir une bonne idée du salaire moyen versé en général, l'an dernier, pour chaque récolte.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—ISRAËL—LES CHANGEMENTS
POSSIBLES D'ATTITUDE QUANT AU DROIT SUR LE TERRITOIRE
OCCUPÉ

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, il y a déjà quelque temps, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) pourquoi le Canada avait jugé nécessaire de voter avec les États-Unis, Israël, El Salvador, et personne d'autre, contre la motion condamnant l'occupation continue par Israël du territoire d'autres États souverains. La réponse du ministre, encore que lucide, était loin d'être précise. Il a parlé du texte anglais qui distinguait entre territoire occupé et territoires. Il pensait sans doute à la résolution n° 242 de l'Organisation des Nations Unies à laquelle les secrétaires d'État aux Affaires extérieures du Canada ont souvent fait allusion et qui constitue la pierre angulaire et le principe sacro-saint de la politique canadienne. Mais le ministre actuel, pas plus que ses prédécesseurs ne s'est hasardé à citer dans son intégrité la résolution n° 242 qui commence en insistant sur le fait que l'acquisition de territoires par la force armée est inadmissible.

Le ministre peut toujours s'indigner de «ces résolutions des Nations Unies qui finissent par ne plus avoir de sens». Je crois qu'il doit contenir son impatience et se souvenir que les Nations Unies reflètent les opinions d'une vaste communauté mondiale bigarrée, et que tous les pays membres ne sont pas nécessairement des grandes puissances ni des États occidentaux. Et pourtant nous devons faire respecter le principe d'une voix pas État, car nous manquerions autrement aux grandes déclarations d'égalité et de fraternité qui constituent le fondement de la Charte des Nations Unies.

Mais, fait beaucoup plus triste que toute interprétation de la résolution n° 242 ou tout jugement sur la Charte des Nations Unies cette situation que j'ai évoquée il y a tant de semaines déjà est grave et a contrecarré tous les efforts de paix tentés dans ce Moyen-Orient si tragiquement agité. La mission de paix spectaculaire, le geste authentique et même héroïque du président Sadat sont peut-être compromis. Mais si sa mission a échoué, ce n'est pas faute de courage de sa part. Il ne s'est pas écroulé parce qu'il avait oublié les victimes les plus gravement

[M. Dupont.]

opprimées par le fait que les Nations Unies aient créé l'État d'Israël—les Palestiniens. Il a échoué longtemps avant le meurtre regrettable, blâmable, en vérité, déplorable, des Israéliens qui se trouvaient dans l'autobus lorsqu'ils ont été tués par le PLO. Le grand plan de paix conçu et mis en application par le président d'Égypte a échoué sur l'intransigeance d'Israël qui a refusé de se retirer des villages construits dans le Sinaï et dans d'autres régions sur lesquelles les Nations Unies ne lui ont jamais donné la souveraineté.

● (2222)

Alors que le président Sadat était en butte aux attaques de certains de ses frères arabes, le gouvernement d'Israël a décidé et annoncé qu'il établirait de nouveaux villages placés sous son contrôle dans le Sinaï et dans d'autres régions qui n'ont jamais été placées sous sa souveraineté.

Au cours des quelques derniers jours, on a entassé le Pélion de l'angoisse sur l'Ossan de la douleur. L'État souverain du Liban a été envahi, et des centaines, peut-être des milliers, de femmes et d'enfants innocents ont été passés au fil de l'épée ou forcés de fuir en tremblant devant la force brutale du puissant arsenal d'Israël.

J'espère que les gardiens de la paix canadiens pourront se montrer utiles. J'espère que l'Israël, qui a si souvent tenu aucun compte des résolutions des Nations Unies qui l'ont créé, écoutera cette fois la voix de la communauté mondiale. On remarque que le gouvernement canadien se montre prêt à participer à la force de paix. Je partage pleinement les inquiétudes exprimées par mon ami de Victoria (M. McKinnon) et répétées par le ministre cet après-midi. Mais je pense qu'il est tout à fait injuste et présomptueux de prétendre, avant le fait, que ceux qui si trouvent au nord pourraient ne pas collaborer avec la force de paix.

La déclaration du ministre voulant que l'on ne nous ait pas demandé notre participation à quelque chose de familier. Après 1973 nous avons parfois donné l'impression de solliciter une invitation qui ne nous était pas été faite très volontiers. Il est possible que les états arabes s'interrogent sur notre objectivité vis-à-vis de la situation au Moyen-Orient. Compte tenu de nos actions et de nos déclarations je ne serais pas surpris s'ils voyaient la situation de cette façon, en dépit du fait que les Arabes ne semblent pas toujours distinguer leurs amis de leurs ennemis.

Je termine en demandant à la Chambre de faire montre une plus grande objectivité et de s'engager davantage à défendre les véritables victimes du Moyen-Orient. J'espère que le Canada pourra apporter une contribution appréciable à la paix au Moyen-Orient. J'espère que ni Israël ni l'OLP ne refuseront de collaborer avec les troupes de l'ONU chargées du maintien de la paix. Ils se rendraient à eux-mêmes ainsi qu'à l'humanité un mauvais service en refusant leur appui.

[Français]

M. Raymond Dupont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, comme l'a indiqué le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) dans la réponse qu'il a donnée mardi le 29 novembre à la question de l'honorable député de Hillsborough (M. Macquarrie), le gouvernement n'a apporté aucune modification à sa position au sujet du Proche-Orient.